

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

parti socialiste Question au Gouvernement n° 3386

Texte de la question

#### **PRIMAIRES**

M. le président. La parole est à M. Alain Vidalies, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. M. Alain Vidalies. Naturellement, les séances de questions au Gouvernement au cours desquelles le secrétaire général de l'UMP interroge le Gouvernement sur une initiative du parti socialiste appellent une réponse. Nous portons d'ailleurs beaucoup d'attention, monsieur le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, aux propos d'un spécialiste des fichiers quand il s'intéresse à leurs conséquences. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.) Il ne faudrait pas, au travers de cette question, que vous nous prêtiez vos propres turpitudes!

M. Jean-Michel Ferrand. Où sont les libertés ? Où est la démocratie ?

M. le président. Monsieur Ferrand, je vous en prie!

M. Alain Vidalies. Nous essayons d'organiser les primaires parce que c'est un nouvel espace démocratique et un nouveau souffle, même si c'est pour vous, c'est un paysage politique que vous n'osez soupçonner du fait de votre mode de fonctionnement. C'est évidemment plus simple que le chef se désigne lui-même, et que tout le monde marche derrière! (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.) Mais pour moi, ce sont là des pratiques politiques qui appartiennent à un autre âge.

En décidant d'organiser des primaires, nous avons consulté la CNIL, le ministère de l'intérieur et l'ensemble des autorités qui pouvaient nous donner des réponses, en s'inscrivant dans le cadre de la Constitution, qui rappelle que les partis politiques concourent à la démocratie.

Vous voulez des garanties supplémentaires ? Vous les aurez.

M. Renaud Muselier. Quelles garanties?

M. Alain Vidalies. Nous souhaitons répondre à toutes les demandes que vous ferez. Nous avons déjà dit que si vous voulez que des assesseurs UMP participent, ils seront les bienvenus. (*Rires sur les bancs du groupe UMP*.) Si vous voulez que l'on tire au sort des assesseurs citoyens, ils seront également les bienvenus. Nous nous engageons très clairement, monsieur le ministre, à ce que les listes d'émargement soient mises sous scellés à l'issue du scrutin, et détruites sous constat d'huissier. Nous avons compris votre offensive politique, vous ne nous empêcherez pas de donner cet espoir et cette forme d'expression démocratique aux Français! (Les députés du groupe SRC se lèvent et applaudissent.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous présente mes excuses : le brouhaha m'a fait omettre de donner la parole à M. le ministre de l'intérieur en réponse à M. Alain Vidalies.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

M. Claude Guéant, *ministre de l'intérieur*, *de l'outre-mer*, *des collectivités territoriales et de l'immigration*. Monsieur le président, je n'ai pas entendu de question, mais simplement des réflexions. Il n'empêche que je me réjouis que le parti socialiste, par la voix de M. Vidalies, reconnaisse qu'il existe un problème. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* Je pense qu'il y a même un problème grave, car publier une liste des opinions politiques des Français est une chose sérieuse, qui mérite autre chose que le brouhaha et les échanges d'onomatopées!

Il n'empêche que j'ai bien noté que vous reconnaissiez l'existence de ce problème et que vous étiez prêts à y travailler. Nous y travaillerons ensemble ! (Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Exclamations sur

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QG3386

les bancs du groupe SRC.)

#### Données clés

Auteur : M. Alain Vidalies

Circonscription: Landes (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3386

Rubrique : Partis et mouvements politiques

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration **Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 juin 2011